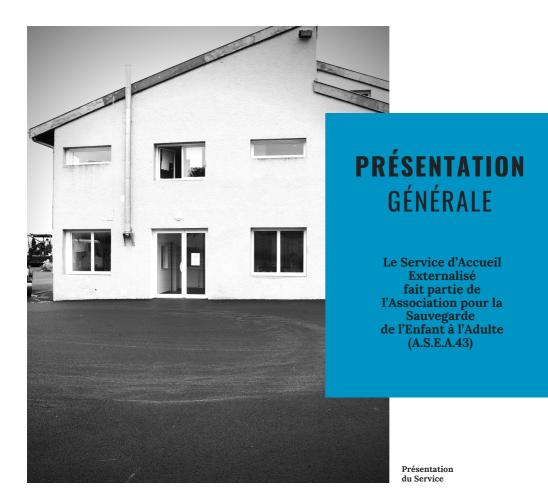


Sommaire sommaire

06

Service d'Accueil Externalisé

02	Présentation du service	07	quel chemin
03	Horaires	08	les différences
04	Comment ça marche ?	09	Coloriage
05	N° de téléphone	10	Coloriage



Président : Jack OLIVIER

Directeur Générale : Marc BOIZOT Directeur du Pôle PPE : Loïc BOUQUET Directeur adjoint : Mathieu GLAUMOT Cheffe de service : Magali OLLIER

Pôle Protection de l'Enfance

Horaires



SECRÉTARIAT :

Du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H30

TÉLÉPHONE:

04 71 05 65 32

MAIL:

sae@asea43.org

OUVERTURE AU PUBLIC:

Du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H30

ADRESSE:

Espace Alex Brolles - 14, chemin des Mauves - Mons 43000 Le Puy-en-Velay



Ils rencontreront également tes enseignants et toutes les personnes qui pourront t'aider et aider tes parents pour trouver des solutions aux difficultés que vous rencontrez.

Notre premier travail sera de te protéger.

Nous pourrons te proposer de participer à des activités et à de courts séjours.

Tu verras la Psychologue Mme SOLEIL.

Tu pourras si tu le souhaites contacter la Cheffe de service Mme OLLIER

Numéros de téléphone utiles

- Service d'Assistance Éducative : **04.71.09.43.66**
- Allo Écoute Ados : 0800.506.692 (numéro vert)
- Enfance maltraitée :
 119 (numéro vert)
- Tribunal de Grande Instance : **04.71.09.05.70**
- U.E.M.O. P.J.J.: 04.71.02.41.39
- Aide Sociale à l'Enfance : **04.71.07.42.69** ou **04.71.07.43.43**
- Service Départemental P.J.J. : **04.71.02.41.39**
- C.A.S.E.D. (Cellule d'Aide et de Soutien pour l'Enfance et l'Adolescence): **0810.043.119**
- Mission Locale : **04.71.07.09.09**
- C.I.O. (Centre d'Information et d'Orientation): **04.71.05.58.00**
- Maison des adolescents : 04.71.06.60.70
- A.N.P.A.A. (Centre de Soins pour les toxicomanes) : **04.71.04.94.47**
- Planning Familial : **04.71.02.94.95**

N° de Tél. utiles



Dès le début de la mesure, un Document Individuel de Prise en Charge est élaboré avec un éducateur, tes parents, la cheffe de service et toi-même, à partir de ce que demande le juge des enfants ou l'ASE.

Dans les mois qui suivent, un PPE sera également établi Ces documents constituent une «feuille de route»

pour nous permettre d'apporter ensemble une amélioration à ta situation. Au cours de la mesure de SAE l'équipe va demander à tes parents et à toi-même de participer à l'amélioration de ta situation en proposant des solutions.

Les éducateurs vont s'intéresser à :

- ta situation familiale.
- ton éducation,
- ta santé physique et psychologique,
- ce que tu aimes
- ton comportement,
- ton environnement.

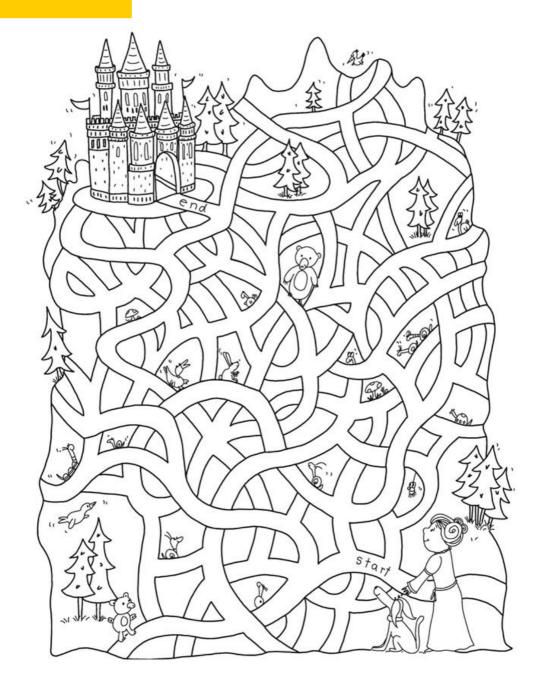
Si ta situation devient trop difficile, tu pourras être accueilli dans un lieu adapté à ton âge.

Toute l'équipe du service prendra le temps de réfléchir à ta situation lors de leur réunion d'équipe. Le rapport d'ASEA apporte au juge des enfants des propositions sur les suites à donner qui peuvent être :





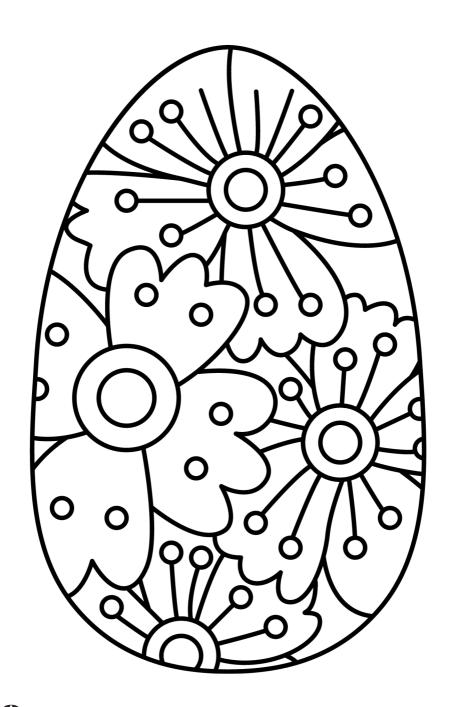
- Soit on continue
- Soit tu as besion qu'un éducateur puisse t'accompagner et aider tes parents mais avec une mesure plus légère mesure d'AEMO
- Soit la décision est prise d'un lieu d'accueil adapté pour toi.













Espace Alex BROLLES 14 chemin des Mauves MONS 43000 Le Puy-en-Velay